

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Guichet accessible 7 jours / 7, 24heures / 24

LES AVANTAGES



Service accessible en ligne
à tout moment et où que l'on soit,
dans une démarche simplifiée



Gain de temps et d'argent
plus besoin de se déplacer en
mairie pour déposer son dossier
ou d'envoyer sa demande en
courrier recommandé



Démarche plus écologique
grâce à des dossiers numériques
qui ne nécessitent plus d'être
imprimés en de multiples
exemplaires



**Plus de transparence dans le
traitement des demandes**
à chaque étape de l'instruction



**Sécurité des
informations**
via un logiciel sécurisé